

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 21 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance: Olivier THIBAULT

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Olivier THIBAULT, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Bruno BROIDIOI, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT

Absents:

Excusés: Christelle ERGO, Arnaud BÉGUÉ, Henri GOURDON

Représentés: Henri GOURDON, pouvoir à Olivier THIBAULT

- * Vote du Compte Administratif 2019
- * Vote du Compte de Gestion 2019
- * Affectation du résultat de fonctionnement
- * Vote du Budget Primitif 2020
- * Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

* Avant le vote des comptes 2019 et 2020, il est donné des notions de base sur les budgets communaux, notamment pour les nouveaux conseillers municipaux.

* Madame le Maire présente aux conseillers la note brève et synthétique sur le budget primitif 2020.

Vote du compte administratif 2019 - Villechétive (2020 DE 29)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Frédéric FRISSON, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Frédéric FRISSON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 399.32			158 029.27	14 399.32	158 029.27
Opérations exercice	52 107.03	33 612.71	203 685.94	231 278.25	255 792.97	264 890.96
Total	66 506.35	33 612.71	203 685.94	389 307.52	270 192.29	422 920.23

Résultat de clôture	32 893.64			185 621.58		152 727.94
Restes à réaliser						
Total cumulé	32 893.64			185 621.58		152 727.94
Résultat définitif	32 893.64			185 621.58		152 727.94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2019 - Villechétive (2020 DE 30)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VIÉ Nicole

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - Villechétive (2020 DE 31)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 185 621.58

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	158 029.27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	68 691.08
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	27 592.31
Résultat cumulé au 31/12/2019	185 621.58
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	185 621.58
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	32 893.64
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	152 727.94
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du Budget Primitif 2020 (2020 DE 32)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Villechétive,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'adoption du budget de la Commune de Villechétive pour l'année 2020 présenté par son Maire.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En section de fonctionnement à la somme de : 372 378.94 Euros

En section d'investissement à la somme de : 89 731.64 Euros

Questions diverses

* 2 questions ont été posées par rapport au budget sur la consommation de combustibles et sur l'isolation des bâtiments communaux. Le contrat des combustibles a été dénoncé et le changement de fournisseur a été effectué courant juillet et l'isolation des bâtiments va être abordé en fin de questions diverse.

* Il est indiqué que les buses de Chemin des Coins ont été installées gratuitement par M. CHIÉSA

* La souche du chêne de la Liberté (coupé en 1957) a été enlevée, elle était trop dégradée.

* Madame le Maire annonce que par le biais du SDEY (Syndicat d'Electrification de l'Yonne), un audit énergétique de la commune a été proposé. Une personne est passée en mairie et la Commune est en attente de proposition.

Séance levée à 21 h 55

Une visite de Villechétive (et son histoire) est proposée par le Maire au Conseil Municipal. RDV le dimanche 23 août à 9h00